



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2025 / 115

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 17

Exprimés : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 1^{er} juillet 2025.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT (adjoints), Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE Michel DROUVILLE, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD.

Absente représentée : Emilie ORGEL.

Absents excusés : Nicole ELBACHIR, Lucas MANUEL, Gilles BARJOU, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOIZOT

Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2025-024 du 17/02/2025 relative à l'approbation du budget Ville 2025 et par laquelle l'organe délibérant a délégué à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;
- Considérant que la fongibilité ne concerne que les chapitres réels, que le chapitre 012, les chapitres 021, 023 et les chapitres d'ordre (040, 041, 042 et 043) en sont totalement exclus ;
- Considérant qu'ainsi, la fongibilité des crédits est possible entre les chapitres :
011, 014, 65, 66, 67 en fonctionnement
20, 21, 23, 26 en investissement (ou entre les opérations relevant de ces chapitres, en cas de vote par opération)
- Considérant qu'il n'y a pas de fongibilité possible entre les sections et que les mouvements entre sections nécessitent ainsi une décision modificative ;
- Considérant que la fongibilité est impossible dès lors qu'il y a des opérations d'ordre ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- D'effectuer les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement**Dépenses**

67 - 673	Annulation de titres sur années antérieurs	650,00 (1)
014 - 7391112	Dégrèvement THLV	25 080,00 (1)
Total		25 730,00

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant
70-7022	Coupes de bois	25 730,00 (1)
75 - 75888	Autres recettes (convention ZA de Vauplaine)	-50 603,00 (2)
70 - 70876	Remboursement de frais (convention ZA de Vauplaine)	50 603,00 (1)
Total		25 730,00

Section d'investissement**Dépenses**

Chap. art./Op.	Objet	Montant
16 -1641	Emprunts	-18 213,50 (2)
040 - 28158	Reprise sur amortissements	994,31 (1)
0131 - 2117	Bois et forêts	803,57 (1)
0154 - 21568	Autres matériel et outillage d'incendie	3 419,10 (1)
0167 - 2188	Acquisition autolaveuse gymnase	7 508,21 (1)
0152 - 2188	Matériel sportif	-6 379,92 (2)
0268 - 2188	Aire de jeux	1 104,84 (1)
0160 - 21828	Tracteur	25 078,72 (1)
0156 - 2158	Acquisition matériel bâtiments	-10 049,08 (2)
0155 - 2152	Acquisition matériel voirie	-10 941,49 (2)
0159 - 2188	Acquisition matériel festivités	-4 500,00 (2)
0204 - 2051	Matériel informatique (contrat JVS)	-7 156,91 (2)
204 - 20415332	Subvention d'équipements SDEY	28 353,68 (1)
204 - 20422	Subvention Fonds façades	-4 608,45 (2)
0162 - 2031	Frais d'étude Ecole Pasteur	-12 277,50 (2)
0190 - 2151	Réseaux de voirie	-5 000,00 (2)
0282 - 21312	Démolition des préfabriqués	-2 400,00 (2)
0147 - 2188	Acquisition matériel administratif	-2 145,58 (2)
Total		-16 410,00

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant
13 - 1338	Subvention CAF Centre social	-9 310,00 (2)
13 - 13361	Subvention Eclairage Leds piscine	-7 100,00 (2)
Total		-16 410,00

- (1) Ajout de crédits
(2) Reprise de crédits



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre